

Présents	15
Pouvoir(s)	00
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. MEYRAT Jean-Pierre, doyen de la séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MME ROUSSILLAT Florence, M. MEYRAT Jean-Pierre, Mme JOACHIM Sylvie, M. GENDRAUD Alain, Mme AUDOUX Annie, M. GUETAT Philippe, Mme COUDIERE Françoise, M. GUILLOT Laurent, Mme DECROZE Désirée, M. NAIRAUD Jean-Claude, Mme GOOSSAERT Coline, M. SCHMITT Thibault, Mme SUBILEAU Colette, M. THAL Serge, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

Objet : Election du Maire.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MEYRAT, le plus âgé des membres du Conseil.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : Quinze (15)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro (0)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : Quinze (15)

Majorité absolue : Huit (8)

A obtenu :

– M. AUROUSSEAU Jean-Claude QUINZE voix (15)

M. AUROUSSEAU Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean Claude AUROUSSEAU.

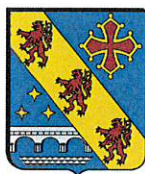
Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20260320-23089_2026_0004-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 23/03/2026
Date de publication : 23/03/2026

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20260320-23089_2026_0004-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 23/03/2026
Date de publication : 23/03/2026
L'Etat.



**Commune
de
GENOUILLAC
Creuse**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°23089-2026-0003-DE**



Présents	15
Pouvoir(s)	00
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026
Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MME ROUSSILLAT Florence, M. MEYRAT Jean-Pierre, Mme JOACHIM Sylvie, M. GENDRAUD Alain, Mme AUDOUX Annie, M. GUETAT Philippe, Mme COUDIERE Françoise, M. GUILLOT Laurent, Mme DECROZE Désirée, M. NAIRAUD Jean-Claude, Mme GOOSSAERT Coline, M. SCHMITT Thibault, Mme SUBILEAU Colette, M. THAL Serge, lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

Objet : Détermination du nombre des Adjointes au Maire.

Le Maire expose qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint au Maire et au maximum d'un nombre d'Adjointes au Maire correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre.

Il informe qu'en application de la délibération n°23089-2020-0010 la Commune dispose, à ce jour, de quatre adjoints.

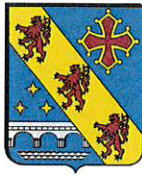
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à quatre le nombre des Adjointes au Maire de la commune et procède à leur élection.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean Claude AUROUSSEAU.



Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20260320-23089_2026_0003-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 23/03/2026
Date de publication : 23/03/2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Présents	15
Pouvoir(s)	00
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MME ROUSSILLAT Florence, M. MEYRAT Jean-Pierre, Mme JOACHIM Sylvie, M. GENDRAUD Alain, Mme AUDOUX Annie, M. GUETAT Philippe, Mme COUDIERE Françoise, M. GUILLOT Laurent, Mme DECROZE Désirée, M. NAIRAUD Jean-Claude, Mme GOOSSAERT Coline, M. SCHMITT Thibault, Mme SUBILEAU Colette, M. THAL Serge, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

Objet : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : Quinze (15)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro (0)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : Quinze (15)

Majorité absolue : Huit (8)

Ont obtenu :

– Liste de Florence ROUSSILLAT, quinze (15) voix

La liste de Florence ROUSSILLAT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

- **Madame ROUSSILLAT Florence, 1^{ère} adjointe**
- **Monsieur MEYRAT Jean-Pierre, 2^{ème} adjoint**
- **Madame JOACHIM Sylvie, 3^{ème} adjointe**
- **Monsieur GENDRAUD Alain, 4^{ème} adjoint**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean Claude AUROUSSEAU.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20260320-23089_2026_0004-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 23/03/2026
Date de publication : 23/03/2026



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.